

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
Comité administratif**

Amqui, le 5 octobre 2022

À la séance ordinaire du comité administratif de la MRC de La Matapédia tenue le 5 octobre 2022 à compter de 16h à la salle du conseil de la MRC, située au 420, route 132 Ouest à Amqui, sont présents : madame Sylvie Blanchette, messieurs Marcel Belzile, Gérard Grenier, Martin Landry, Sébastien Lévesque et Jacques Pelletier, sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfète. Monsieur Joël Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que mesdames Nathalie Lévesque, Lise Tremblay et Édith Pâquet et monsieur Stéphane Pineault sont aussi présents.

Absence :

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution CA 2022-165 concernant l'ouverture de la séance ordinaire du 5 octobre 2022

Le quorum étant constaté, il est résolu d'ouvrir la séance à compter de 16h.

Adoptée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CA 2022-166 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 octobre 2022

Sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Sébastien Lévesque, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2022
4. Gestion financière
 - 4.1. Acceptation de la liste des comptes
 - 4.2. Demande cartes de crédit – Direction générale et acquisition d'équipements informatiques
 - 4.3. Résolution C.A. 2021.206 concernant la désignation des signataires des documents administratifs — MRC de La Matapédia – Abrogation
5. Communication du service d'aménagement et d'urbanisme
 - 5.1. Avis de conformité sur des plans et règlements d'urbanisme/reporté
6. Communication du service de foresterie/reporté
 - 6.1. Paiement des travaux de la TECQ 2022 – Lac-Casault
7. Communication du service de génie municipal
 - 7.1. Contrat de déneigement des trottoirs du bâtiment administratif, de la caserne et du palais de justice – Adjudication
 - 7.2. Lancement de l'appel d'offres pour le déneigement des stationnements du bâtiment administratif, de la caserne et du palais de justice – Autorisation
 - 7.3. Lancement de l'appel d'offres pour le contrat déneigement des trottoirs – Palais de justice, centre administratif et caserne d'Amqui – Autorisation
 - 7.4. Lancement de l'appel d'offres l'entretien paysager des terrains du bâtiment administratif, de la caserne et du palais de justice – Autorisation
8. Communication du service de développement
 - 8.1. Guide des loisirs – Autorisation de dépenses
9. Gestion des ressources humaines
 - 9.1. Poste de coordonnateur en recrutement et rétention – Confirmation d'embauche
 - 9.2. Poste de technicien en évaluation – Suivi
10. Gestion administrative
 - 10.1. Demande de la ZEC Bas-Saint-Laurent - Nivelage
 - 10.2. Demande de la Corporation de gestion du Parc régional de Val-d'Irène – Acquisition de sofas pour l'hébergement
11. Autres sujets
 - 11.1. Prochaine rencontre du comité administratif – Le mercredi 2 novembre 2022 à 16h
12. Levée de la séance

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2022

Résolution CA 2022-167 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2022

Sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2022. Le procès-verbal ayant été transmis avec l'avis de convocation, le comité administratif en est dispensé de lecture.

Adoptée.

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1 Acceptation de la liste des comptes

Résolution CA 2022-168 concernant la liste des chèques pour la période du 12 septembre au 4 octobre 2022

Sur une proposition de Mme Sylvie Blanchette, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu unanimement d'adopter la liste des chèques pour la période du 12 septembre au 4 octobre 2022 pour un montant de 1 647 330,16 \$.

Adoptée.

Résolution CA 2022-169 concernant la liste des paiements *AccèsD* pour la période du 7 au 30 septembre 2022

Sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Sébastien Lévesque, il est résolu unanimement d'adopter la liste des paiements *AccèsD* pour la période du 7 au 30 septembre 2022 pour un montant de 449 612,24 \$.

Adoptée.

4.2 Demande cartes de crédit – Direction générale et acquisition d'équipements informatiques

Résolution CA 2022-170 concernant une demande de cartes Visa supplémentaires

Sur une proposition de M. Sébastien Lévesque, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu :

- Que la MRC de La Matapédia demande à Visa Desjardins de procéder à l'émission d'une nouvelle carte Visa Desjardins au nom de M. Joël Tremblay, directeur général, et que la limite de crédit de ladite carte soit fixée à 1500\$;
- Que la MRC de La Matapédia demande à Visa Desjardins de procéder à l'émission d'une nouvelle carte Visa Desjardins au nom de M. Steve Dufour, technicien informatique, et que la limite de crédit de ladite carte soit fixée à 5000\$;
- Que la carte de crédit émise au nom de M. Steve Ouellet soit annulée et détruite;
- Que la préfète, Mme Chantale Lavoie et le directeur général, M. Joël Tremblay, soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cette demande de cartes supplémentaires.

Adoptée.

Résolution CM 2022-171 concernant les gestionnaires du compte de cartes Visa Desjardins

Sur une proposition de Mme Sylvie Blanchette, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu :

1. Que la personne morale délègue, aux personnes identifiées ci-après, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de Carte (s) Visa Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») ;
2. Que la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables ;
3. Que la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnant et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités ;
4. Que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'il ou elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes ;
5. Que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liés aux Cartes, le cas échéant ;

Nom des personnes déléguées : Mme Chantale Lavoie, préfète et M. Joël Tremblay, directeur général

Détenteurs actuels du ou des titres ou postes de dirigeant (s) mentionné (s) ci-dessus, le cas échéant.

<u>Nom</u>	<u>Titre ou poste</u>
Chantale Lavoie	Préfète
Mario Lavoie	Directeur général

6. Que la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ;
7. Que la présente résolution abroge et remplace toute résolution adoptée antérieurement.

Adoptée.

Signature de tous les administrateurs ou actionnaires autorisés à voter sur la résolution

Nous, soussignés, sommes les administrateurs habiles à voter sur la résolution qui précède. Nous adoptons cette résolution et certifions qu'elle est conforme aux statuts, aux règlements et à tout autre document régissant la personne morale et que nous avons le pouvoir de l'adopter.

Mme Chantale Lavoie, préfète
 Mme Sylvie Blanchette
 M. Marcel Belzile
 M. Gérard Grenier
 M. Martin Landry
 M. Sébastien Lévesque
 M. Jacques Pelletier

Adoptée.

4.3 Résolution CA 2021-206 concernant la désignation des signataires des documents administratifs — MRC de La Matapédia – Abrogation

Résolution CA 2022-172 concernant la désignation des signataires des documents administratifs — MRC de La Matapédia

Considérant que le conseil de la MRC a adopté la résolution CM 2022-170 désignant les signataires des documents administratifs de la MRC de La Matapédia.

En conséquence, sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Marcel Belzile, il est unanimement résolu d'abroger la résolution CA 2021-206 qui porte sur le même objet.

Adoptée.

5. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

5.1 Avis de conformité sur des plans et règlements d'urbanisme

Reporté.

6. COMMUNICATION DU SERVICE DE FORESTERIE

6.1 Paiement des travaux de la TECQ 2022 – Lac-Casault

Reporté.

7. COMMUNICATION DU SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL

7.1 Contrat de déneigement des trottoirs du bâtiment administratif, de la caserne et du palais de justice – Adjudication

Résolution CA 2022-173 concernant l'octroi du contrat de déneigement des accès et trottoirs du Palais de Justice, du Centre administratif et de la Caserne #01

Considérant que la MRC de La Matapédia désire obtenir les services d'une entreprise pour effectuer le déneigement des accès et trottoirs du Palais de Justice, du bâtiment administratif et de la Caserne #01 ;

Considérant que l'octroi dudit contrat occasionne une dépense de moins de 25 000 \$ (taxes et tous frais applicables inclus) ;

Considérant que le contrat de déneigement des accès et trottoirs est d'une durée d'un hiver soit 2022-2023 ;

Considérant que Les Entreprises D Lebrun Inc. réalise les travaux depuis plusieurs années à la satisfaction de la MRC de La Matapédia et a soumis une proposition au montant de 5 567.09\$ \$ (taxes incluses) pour l'hiver 2022-2023 ;

Considérant que tout membre du Conseil de la MRC, le cas échéant, a déclaré tout conflit d'intérêt et toute situation de conflit d'intérêt potentiel et s'est retiré des délibérations et du vote sur le contrat à octroyer.

En conséquence, sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu :

1. D'octroyer, pour une la durée de l'hiver 2022-2023, à Les Entreprises D Lebrun inc. le contrat de déneigement des accès et trottoirs du Palais de Justice, du Centre administratif et de la Caserne # 01 au montant de 5 567,09 \$ (taxes incluses);
2. D'autoriser M. Joël Tremblay, directeur général, à signer pour et nom de la MRC de La Matapédia tous les documents relatifs à l'adjudication dudit contrat.

Adoptée.

7.2 Lancement de l'appel d'offres pour le déneigement des stationnements du bâtiment administratif, de la caserne et du palais de justice – Autorisation

Résolution CM 2022-174 concernant le lancement de l'appel d'offres pour le déneigement des stationnements du Palais de justice, de la Caserne d'Amqui et du centre administratif

Considérant que la MRC de La Matapédia doit procéder à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement des stationnements du palais de justice, de la caserne incendie et du centre administratif.

En conséquence, sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Sébastien Lévesque, il est résolu d'autoriser le service de génie municipal à procéder à un appel d'offres pour le déneigement des stationnements du Palais de justice, de la caserne d'Amqui et du centre administratif pour une période de trois (3) ans avec deux (2) années d'option.

Adoptée.

7.3 Lancement de l'appel d'offres pour le contrat déneigement des trottoirs – Palais de justice, centre administratif et caserne d'Amqui – Autorisation

Résolution CA 2022-175 concernant le lancement de l'appel d'offres pour le déneigement des trottoirs du Palais de justice, de la caserne d'Amqui et du centre administratif

Considérant que la MRC de La Matapédia doit procéder à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement des trottoirs du Palais de justice, de la caserne d'Amqui et du centre administratif ;

En conséquence, sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu d'autoriser le service de génie municipal à procéder à un appel d'offres pour le déneigement des trottoirs du Palais de justice, de la caserne d'Amqui et du centre administratif pour une période de trois (3) ans avec deux (2) années d'option.

Adoptée.

7.4 Lancement de l'appel d'offres l'entretien paysager des terrains du bâtiment administratif, de la caserne et du palais de justice – Autorisation

Résolution CM 2022-176 concernant le lancement de l'appel d'offres pour l'entretien paysager des terrains du Palais de justice, du centre administratif et de la caserne d'Amqui

Considérant que la MRC de La Matapédia doit procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'entretien paysager des terrains du Palais de justice, du centre administratif et de la caserne d'Amqui ;

En conséquence, sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par Mme Sylvie Blanchette, il est résolu d'autoriser le service de génie municipal à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'entretien paysager des terrains du Palais de justice, du centre administratif et de la caserne d'Amqui pour une période de trois (3) ans avec deux (2) années d'option.

Adoptée.

8. COMMUNICATION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT

8.1 Guide des loisirs – Autorisation de dépenses

Résolution CA 2022-177 concernant une autorisation pour l'impression du guide des loisirs 2022-2023

Sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Sébastien Lévesque, il est résolu d'autoriser la production et l'envoi du guide des loisirs 2022-2023 dans tous les foyers matapédiens et de permettre l'utilisation des sommes résiduelles des projets culturels pour combler la différence entre le montant budgété 2022 et le montant réel de 18 300 \$.

Adoptée.

9. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

9.1 Poste de coordonnateur en recrutement et rétention – Confirmation d'embauche

Résolution CA 2022-178 concernant la confirmation d'embauche de M. Ihsan Nagy à titre de coordonnateur en recrutement et rétention

Sur une proposé par M. Sébastien Lévesque, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu d'accepter la nomination de Monsieur Ihsan Nagy comme coordonnateur en recrutement et rétention au sein du service de développement de la MRC de La Matapédia dont la date d'entrée en fonction est fixée au 31 octobre 2022, comme conseiller en développement, payé à l'échelon 11 de la politique des relations de travail de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

9.2 Poste de technicien en évaluation – Suivi

Ce point est reporté à une prochaine séance.

10. GESTION ADMINISTRATIVE

10.1 Demande de la ZEC Bas-Saint-Laurent - Nivelage

Résolution CA 2022-179 concernant une demande de la ZEC du Bas-Saint-Laurent

Sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Sébastien Lévesque, il est résolu d'accepter la demande de la ZEC du Bas-Saint-Laurent pour une contribution financière de 1 000 \$ pour le nivelage du chemin d'accès à la ZEC dans les TNO Canton Jetté et Patapédia-Est.

Adoptée.

10.2 Demande de la Corporation de gestion du Parc régional de Val-d'Irène – Acquisition de sofas pour l'hébergement

Résolution CA 2022-180 concernant une demande de la Corporation de gestion du parc régional de Val-d'Irène

Sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu de défrayer un montant de 5 000 \$ à même le fonds d'immobilisations de Val-d'Irène pour l'acquisition de 2 sofas pour les chalets d'hébergement. L'acquisition devra être réalisée auprès d'un fournisseur local.

Adoptée.

11. AUTRES SUJETS

11.1 Prochaine rencontre du comité administratif – Le mercredi 2 novembre 2022 à 16h

Le comité administratif tiendra sa prochaine séance mercredi le 2 novembre 2022 à compter de 16h.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution CA 2022-181 concernant la levée de la séance

Sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Sébastien Lévesque, il est résolu unanimement de lever la séance à 16h43.

Adoptée.

Chantale Lavoie, préfète

Joël Tremblay, greffier-trésorier